



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 9025

Texte de la question

Mme Edith Gueugneau interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de la filière technologique dans les lycées. Le précédent gouvernement a engagé, sans aucune concertation, contre l'avis du conseil supérieur de l'éducation, des enseignants et des parents d'élèves, une réforme de la voie technologique industrielle de lycée. Suscitant des mécontentements de fond, cette réforme s'est également appliquée dans la précipitation ne permettant pas, de l'avis des enseignants, l'enseignement de qualité que les élèves sont en droit d'attendre. Par ces méthodes, c'est l'avenir de l'ensemble de la filière technologique qui est interrogé. Cependant, on reconnaît la valeur de cette filière qui permet l'accès de nombreux jeunes au baccalauréat mais aussi à l'enseignement supérieur. Elle l'interroge ainsi pour connaître ses orientations quant à la filière technologique.

Texte de la réponse

L'objectif de la filière technologique est de former des techniciens compétents capables de satisfaire des besoins nouveaux. Dans un contexte de hausse générale du niveau des qualifications, il est apparu nécessaire de réformer cette filière technologique afin d'élargir l'éventail de la poursuite des études et l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur. Le ministre de l'éducation nationale est attaché à cet équilibre entre des matières générales et des matières plus techniques en cela qu'il concilie trois impératifs : la possibilité de poursuivre des études plus longues, l'accès à l'emploi, mais aussi les compétences et les connaissances qui font d'un individu, un citoyen. Pour parvenir à cet objectif, les disciplines dispensées dans le cadre de l'enseignement technologique doivent être plus transversales et moins spécialisées afin de rendre possible des choix d'orientation plus ambitieux qu'auparavant. Cela se traduit, en classe de terminale, par une organisation pédagogique hebdomadaire se répartissant équitablement entre 15 heures consacrées aux enseignements généraux (français, histoire-géographie, mathématiques, langues vivantes), et 15 heures aux enseignements technologiques comprenant, en série STI2D, des enseignements transversaux (ingénierie industrielle, innovation technologique), des enseignements spécifiques et des enseignements technologiques en langue étrangère. La méthode choisie par le précédent Gouvernement pour mettre en oeuvre cette réforme fut d'imposer la nouvelle voie technologique aux enseignants, comme aux collectivités territoriales, sans dialogue ni concertation. Une réforme a d'autant plus de chance d'aboutir qu'elle est comprise et acceptée. C'est tout le sens de la concertation qui s'est achevée le 9 octobre dernier autour du Président de la République et qui a permis de rendre la parole aux professeurs, aux personnels, aux parents, aux associations et aux élus. Il est ressorti de ces échanges que les professeurs et les personnels rencontraient sur le terrain un ensemble de difficultés dans la mise en oeuvre de la voie technologique rénovée. Le ministre de l'éducation nationale a donc demandé aux recteurs d'académie de mettre en place un plan de formation spécifique et d'accompagner et soutenir les enseignants dans la mise en oeuvre de cette réforme. A plus long terme, dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école, le ministre de l'éducation nationale souhaite également engager un profond changement de méthode en développant un partenariat avec les collectivités territoriales, et au premier chef avec les régions ; un partenariat qui dépasse le seul aspect financier et qui encourage un dialogue réel et respectueux sur des

sujets aussi essentiels que, par exemple, la carte des formations. L'ensemble de ces actions témoigne de l'attachement porté à la filière technologique et au souci de la faire évoluer avec les enseignants et dans l'intérêt premier des élèves, notamment dans la perspective de l'accès à l'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Edith Gueugneau](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9025

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6231

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 215